

**PUBLICATIONS PÉRIODIQUES****SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES  
(COMPTES ANNUELS)****CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**

Société coopérative à capital variable, au capital social actuel de 277 283 505 €. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances.  
Siège social : 500, rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens Cedex 3.  
487 625 436 R.C.S. Amiens.  
Immatriculée au registre des Intermédiaires en assurances sous le N°07 022 607.  
Exercice social du 1er janvier au 31 décembre 2007.

*Documents comptables annuels.*

**A. — Comptes consolidés.**

Ce projet de comptes annuels sur base consolidée établi conformément aux normes comptables IFRS adoptées par L'Union Européenne, arrêté par le Conseil d'Administration du 08 février 2008 est soumis à l'approbation de Crédit Agricole SA ainsi qu'à celle de l'assemblée générale des sociétaires qui se déroulera le 18 mars 2008.

**1. – Cadre général.**

Présentation juridique de l'entité. — La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Un protocole d'accord de fusion avait été signé le 24 février 2006 qui prévoyait les modalités de regroupement des entités Crédit Agricole Brie Picardie et Crédit Agricole Oise pour donner naissance à une nouvelle entreprise baptisée Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie. La fusion a eu lieu le 11 mai 2007, avec effet rétroactif le 1er janvier 2007 et après notification du traité de fusion par les Assemblée Générales Extraordinaires des deux Caisses Régionales.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Brie Picardie, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, les comptes des filiales consolidables, et du fonds dédié Force Oise.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2007, la Caisse Régionale Brie Picardie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,09% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,16%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 12 552 962 actions propres, soit 0,75%.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale Brie Picardie

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole :

— Un groupe bancaire d'essence mutualiste : L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole :

— Mécanismes financiers internes : Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances - miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte, sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1er janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50%, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises : Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Autres relations internes :

Informations relatives aux parties liées : Les Caisses locales détiennent 24 956 515 parts sociales de la Caisse Régionale Brie Picardie pour un montant de 124 782 575 euros.

Au 31 décembre 2007, les comptes courants bloqués s'élèvent à 44 519 162,28 euros.

## I. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2007	31/12/2006 proforma
Intérêts et produits assimilés	5.1	679 019	619 323
Intérêts et charges assimilées	5.1	-438 005	-365 800
Commissions (produits)	5.2	224 649	227 419
Commissions (charges)	5.2	-27 633	-26 773
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	4 918	3 971
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4 - 7.4	80 374	48 357
Produits des autres activités	5.5	42 473	43 390
Charges des autres activités	5.5	-4 059	-2 814
Produit net bancaire		561 736	547 073
Charges générales d'exploitation	5.6 - 8.1 - 8.4 - 8.6	-284 077	-301 371
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.7	-12 645	-13 002
Résultat brut d'exploitation		265 014	232 700

Coût du risque	5.8	-30 269	-30 749
Résultat d'exploitation		234 745	201 951
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.9	204	227
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		234 949	202 178
Impôts sur les bénéfices	5.10	-64 436	-52 635
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		170 513	149 543
Intérêts minoritaires			
Résultat net – part du groupe		170 513	149 543

## II. — Bilan au 31 décembre 2007.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2007	31/12/2006 proforma
Caisse, banques centrales (*)	7.1	90 238	177 127
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	214 983	129 046
Instruments dérivés de couverture	4.4	16 348	25 229
Actifs financiers disponibles à la vente	7.4	1 692 105	2 020 271
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	954 816	393 732
Prêts et créances sur la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	12 983 750	12 286 473
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.4	2 705	2 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7.8	226 650	247 573
Actifs d'impôts courants			6 770
Actifs d'impôts différés	7.10	36 270	76 307
Comptes de régularisation et actifs divers	7.11	263 799	1 025 545
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	7.12	1 986	2 071
Immobilisations corporelles	7.13	84 466	85 466
Immobilisations incorporelles	7.13	2 592	1 891
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif		16 570 708	16 480 206

Passif	Notes	31/12/2007	31/12/2006 proforma
Banques centrales (*)	7.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	62	1 472
Instruments dérivés de couverture	4.4	12 598	16 384
Dettes envers les établissements de crédit	4.3 - 7.7	9 668 796	9 020 177
Dettes envers la clientèle	4.1 - 4.3 - 7.7	3 459 261	3 248 568
Dettes représentées par un titre	4.2 - 4.3 - 7.9	426 580	264 969
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.4	-3 573	7 403
Passifs d'impôts courants		56 646	3 634
Passifs d'impôts différés	7.10		58 409
Comptes de régularisation et passifs divers	7.11	259 629	962 955
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			

Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	7.14	68 987	70 408
Dettes subordonnées	4.2 - 4.3 - 7.9	188 021	187 977
Capitaux propres	7.15		
Capitaux propres part du groupe		2 433 686	2 637 835
Capital et réserves liées		1 663 393	1 161 665
Réserves consolidées		143 633	538 822
Gains ou pertes latents ou différés		456 147	787 805
Résultat de l'exercice		170 513	149 543
Intérêts minoritaires		15	15
Total du passif		16 570 708	16 480 206

(\* ) les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Créances sur les établissements de crédit »

### III. — Tableau de variation des capitaux propres .

(En milliers d'euros.)

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Capitaux propres au 31 décembre 2006	271 598	890 067		538 822	0	787 522	283	149 543	2 637 835
Variation de capital	-2 719			6 451					3 732
Variation des titres auto-détenus	-36								-36
Variation des primes et écarts de fusion		504 483		-515 954					-11 471
Affectation du résultat 2006				115 264				-115 264	0
Distributions versées en 2007				0				-34 279	-34 279
Variation de juste valeur				0		-309 844	278		-309 566
Transfert en compte de résultat						-22 092			-22 092
Résultat au 31 décembre 2007				0				170 513	170 513
Autres variations				-950					-950
Capitaux propres au 31 décembre 2007	268 843	1 394 550	0	143 633	0	455 586	561	170 513	2 433 686

Les capitaux propres au 31 décembre 2006 sont des données proforma issues de la Caisse Régionale Brie Picardie et la Caisse Régionale de l'Oise. Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Fusion le 11 mai 2007. Suite à la détermination de la valeur nette d'apport, il en résulte que l'actif net total ressort à la somme de 1 671 833 090,02 euros décomposé de la manière suivante : 1 394 550 K€ écart de fusion et 277 283 k€ capital social

### IV. — Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Brie Picardie en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2007	2006 Proforma
Résultat avant impôts	234 878	203 842
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 817	13 109
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations	30 089	2 383
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-17
Perte nette/gain net des activités d'investissement	87	2 307
(Produits)/charges des activités de financement	8 622	4 163
Autres mouvements	-1 709	-27 180
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	49 906	-5 235
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	342 151	669 416
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-514 659	-1 082 224
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	148 406	203 894
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	81 593	19 438
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-13 319	-127 694
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	44 172	-317 170
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	328 956	-118 563
Flux liés aux participations	-97 180	-38 327
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-12 094	-18 059
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-109 274	-56 386
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-41 709	-17 838
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-8 347	96 210
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-50 056	78 372
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	169 626	-96 577
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	332 422	428 999
Caisse, banques centrales (actif et passif) (*)	176 977	145 367
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	155 445	283 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	502 048	332 422
Caisse, banques centrales (actif et passif) (*)	90 031	176 977
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	412 017	155 445
Variation de la trésorerie nette	169 626	-96 577

(\*) Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales » tel que détaillé en note 7.1  
(\*\*) Composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » tel que détaillés en note 7.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » tel que détaillés en note 7.7

## V. — Notes annexes aux états financiers .

### 1. — Principes et Méthodes applicables dans le groupe.

Cadre réglementaire. — L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005. Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements

du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006), du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006), du 8 septembre 2006 (CE n° 1329/2006), du 1er juin 2007 (CE n° 610/2007 et n° 611/2007) et du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007).

Normes applicables et comparabilité. — Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2007.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires décrit en note 1.2. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/07 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2007. Celles-ci portent sur :

– la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette nouvelle norme a principalement comme impact d'ajouter des informations quantitatives et qualitatives sur les instruments financiers pour l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques en découlant et leur gestion

– l'amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres

– l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions

– l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés

L'application de ces nouvelles normes et interprétations ne concerne pas la société et n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

– l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2008.

– la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IFRS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2009.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2007.

*Format de présentation des états financiers.* — La Caisse Régionale Brie Picardie utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004. L'information financière comparative au 31 décembre 2006 est une information proforma qui a été établie par agrégation des comptes des Caisses Régionales Brie Picardie et de l'Oise.

*Faits caractéristiques.* — Dans le contexte de la crise financière, la Caisse Régionale Brie Picardie a procédé à la revue de ses expositions et des effets induits et n'a pas identifié d'éléments défavorables non pris en compte dans l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007.

La Caisse Régionale Brie Picardie a mis en place un programme de rachat de ses Certificats Coopératifs d'Investissement, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 novembre 2007.

#### 1.1. Principes et méthodes comptables :

— Les instruments financiers (IAS 32 et 39) : Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables » et « non observables ».

#### Les titres :

Classification des titres à l'actif : Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Actifs financiers disponibles à la vente.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance
- Prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option : Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Brie Picardie.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de le céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Brie Picardie a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance : La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Brie Picardie a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Brie Picardie a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.

– ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances » :

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente :

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Evaluation des titres. — La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse Régionale Brie Picardie utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale Brie Picardie retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Dépréciation des titres. — Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

La Caisse Régionale Brie Picardie utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une provision est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres. — Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32) :

Distinction dettes – capitaux propres : Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net). Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

Rachat d'actions propres : Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse Régionale Brie Picardie, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Acquisition et cession temporaire de titres : Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat. »

L'activité de crédits :

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribuée par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Concernant la Caisse Régionale Brie Picardie, la prise en compte de l'étalement dans le temps des coûts et produits de transaction au sein du taux d'intérêt effectif n'a pas été réalisée car elle n'a pas été jugée comme ayant un impact significatif sur le résultat.

Créances dépréciées : Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

– les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

– les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle la Caisse Régionale Brie Picardie distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Créances douteuses :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

– lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;

– lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

– s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Brie Picardie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances restructurées non douteuses :

Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Prise en compte du risque de crédit sur base individuelle. — Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale Brie Picardie par voie de dépréciation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse Régionale Brie Picardie constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitement des décotes et dépréciations. — La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

– la valeur nominale du prêt,

– la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait de la désactualisation étant inscrite dans la marge d'intérêts.



Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole Brie Picardie, le montant des crédits restructurés avec décote et non douteux n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Prise en compte du risque de crédit sur base collective. — Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Brie Picardie a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II :

Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques de la Caisse Régionale Brie Picardie détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

Le montant de la dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Les intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20) :

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Les passifs financiers :

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

– Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.

– Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

– Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de la collecte :

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 7.18.

Les instruments dérivés :

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de réduire le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'Euro.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

– éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

– documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.

– démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

– couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

– couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulé en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

– couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture de taux (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Instruments traités sur un marché actif :

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché sont retenus.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Instruments traités sur des marchés non actifs :

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée grâce à l'utilisation de méthodologies et de modèles de valorisation intégrant tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Ces modèles doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant

– Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables :

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisations de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée immédiatement en compte de résultat.

– Instruments valorisés en fonction de modèles interne utilisant des données de marché non observables :

Dans le cas d'instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données non observables, le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Gains ou pertes nettes sur instruments financiers :

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Les garanties financières :

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers :

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Les provisions (IAS 37,19). — La Caisse Régionale Brie Picardie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Brie Picardie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- Les risques opérationnels,
- Les avantages au personnel,
- Les risques d'exécution des engagements par signature,
- Les litiges et garanties de passif,
- Les risques fiscaux,
- Les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— Le comportement modélisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur.

Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées sont fournies au point 7.14

Les avantages au personnel (IAS 19). — Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

— Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,

— Les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),

— Les indemnités de fin de contrat de travail,

— Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies :

La Caisse Régionale Brie Picardie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale Brie Picardie n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale Brie Picardie a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à : – la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19, – diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Brie Picardie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2). — La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

— Les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,

— Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse Régionale Brie Picardie applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La méthode est décrite plus précisément dans la note 8.6 « paiements à base d'actions »

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse Régionale Brie Picardie (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

Les impôts courants et différés. — Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe. L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

— La comptabilisation initiale du goodwill ;

— La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

a) n'est pas un regroupement d'entreprises, et

b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. A noter : lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

— soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

— Soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

— L'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et

— Les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40). — Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	40 à 80 ans
Second oeuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	1 à 7 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (linéaire)
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Brie Picardie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Les opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires. A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

— Sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,

— Les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

— Les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,

- Les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.
- Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les commissions sur prestations de services (IAS 18). — Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie,
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue,
- les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :
  - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

Les contrats de location (IAS 17). — Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## 1.2. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31) :

Périmètre de consolidation. — Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Brie Picardie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Brie Picardie dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Brie Picardie détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la Caisse Régionale Brie Picardie consolidée qui détient ses titres.

La consolidation des Caisses régionales. — Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Brie Picardie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale Brie Picardie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Les notions de contrôle. — Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Brie Picardie détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Brie Picardie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Brie Picardie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc : La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale Brie Picardie, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La Caisse Régionale Brie Picardie a consolidé le fonds dédié OPCVM sous contrôle exclusif Force Oise.

Les exclusions du périmètre de consolidation : Les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale Brie Picardie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

— L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Brie Picardie,

— L'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Brie Picardie,

— La mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations. — Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

## 2. – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

— Les activités des marchés nationaux et internationaux

— Les fluctuations des taux d'intérêt et de change,

— La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,

— Les modifications de la réglementation ou de la législation,

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

— Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, et non ni évaluée par la Caisse Régionale Brie Picardie selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 3.3 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

— Les dépréciations durables : Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ... ) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

— Dépréciations des créances irrécouvrables : La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

— Provisions : L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

— La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

— Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2007,

— Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

— Constatation d'actif d'impôt différé : Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

— Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs : Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales

élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

### 3. – Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

3.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice. — Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie est inchangé par rapport à celui de la situation proforma, il intègre la Caisse Régionale seule, 91 Caisses Locales, 3 filiales (Immobilière de Picardie, Prospective Informatique, Société Picarde de Développement) et le fonds dédié (Force Oise).

3.2. Fonds dédiés. — La Caisse Régionale Brie Picardie possède trois fonds dédiés, OPCVM Force Oise, FCP Somme actions et FCP Leader Diversifié. Seul le fonds dédié OPCVM Force Oise est consolidé au 31 décembre 2007, les deux autres fonds sont jugés non significatifs au regard des critères de consolidation.

3.3. Les participations non consolidées :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)		
SAS rue La Boetie	901 879	4,24
SA Sacal Développement	42 497	4,51
SAS Sacal International	38 192	4,24
SAS Sacam	5 103	5,62
SA Vauban Finance	6 273	29,12
SA Isem	705	100
Sarl Synematic	847	66
Sarl As Services	490	100
SNC Teck	40	100
Sarl Finespar	324	100
Sarl Holdicab	0	100
Sas les 2M	83	100
BIF	762	100
SCI de la Somme	2 657	100
SCI Oise	1 471	100
Autres titres de participation non consolidés	16 497	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	1 017 790	

(1) Dont 2 790 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

### 4. – La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture.

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale Brie Picardie est assuré par la Direction des crédits et la Direction financière qui sont rattachées au Directeur général et qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

4.1. Risque de crédit. — Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

Cf. Rapport de gestion (Chapitre 8.1 Suivi et gestion des risques)

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50%).

La Caisse régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des différentes catégories d'actifs financiers ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

Concentrations par agents économiques. — Les informations relatives à une ventilation par agent économique de contrepartie suivent désormais les règles lexicales et de correspondances définies dans le reporting FINREP.

Les agents économiques sont modifiés comme suit :

Ancien agent économique	Nouvel agent économique correspondant
« Etats, Administrations et collectivités publiques »	« Administrations centrales et institutions non établissements de crédit »
« Institutions financières »	« Etablissements de crédit »
« Particuliers et professionnels »	« Clientèle de détail »
« Entreprises et autres agents économiques »	« Grandes entreprises »

La seule modification de correspondance identifiée concerne l'ancien agent économique « Institutions financières », qui était constitué de la contrepartie « Etablissements de crédit » et de la contrepartie « Institutions de secteur financier issues des créances sur la clientèle » ; cette dernière contrepartie est désormais rattachée à l'agent économique « Grandes entreprises ». L'impact de cette modification sur les ventilations 2006 est mis en exergue dans le tableau correspondant.

Actifs financiers par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007					
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées		Valeur nette comptable des actifs dépréciés		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales	23					
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit	22 486	47	10	39	297	-22
Grandes entreprises	86 856	482	317	113	99 819	-80 212
Clientèle de détail	126 919	1 813	3 196	481	231 568	-165 584
Autres actifs financiers						
Total						

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique : détail des douteux et dépréciations :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						Proforma * 31/12/2006
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total	Total
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	1 076 586	275				1 076 586	
Etablissements de crédit	953 075					953 075	
Grandes entreprises	3 220 476	42 578	30 143	47 960	40 788	3 149 545	
Clientèle de détail	8 869 783	82 786	37 702	108 210	87 310	8 744 771	



Total	14 119 920	125 639	67 845	156 170	128 098	13 923 977	12 648 660
Créances rattachées nettes						77 902	69 821
Provisions collectives						-63 313	-38 276
Valeurs nettes au bilan						13 938 566	12 680 205

Dont actifs restructurés non dépréciés pour 31 829 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	372 001	13 427
Etablissements de crédit		2 010
Grandes entreprises	1 127 629	1 814 591
Clientèle de détail	831 920	443 994
Non ventilé		2 627
Total	2 331 550	2 276 649
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit		
Etablissements de crédit		13
Grandes entreprises	267 655	288 313
Clientèle de détail	37 609	15 172
Non ventilé		314
Total	305 264	303 812

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	6 944	5 368
Etablissements de crédit	1 813	9 123
Grandes entreprises	675 908	848 249
Clientèle de détail	2 667 023	2 356 287
Non ventilé	103 098	27 630
Total	3 454 786	3 246 657
Dettes rattachées	4 475	1 911
Valeur au bilan	3 459 261	3 248 568

Concentrations par zone géographique :

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(En milliers d'euros)	31/12/2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	13 194 425	125 639	67 845	156 170	128 098	12 998 482
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0

Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Non ventilé						0
Total	13 194 425	125 639	67 845	156 170	128 098	12 998 482
Créances rattachées nettes						76 472
Provisions collectives						-63 313
Valeurs nettes au bilan						13 011 641

(En milliers d'euros)	Proforma 31/12/2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	12 486 101	141 601	78 214	160 428	130 742	12 277 145
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Non ventilé						0
Total	12 486 101	141 601	78 214	160 428	130 742	12 277 145
Créances rattachées nettes						69 890
Provisions collectives						-38 276
Valeurs nettes au bilan						12 308 759

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	2 331 550	2 276 649
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
Total	2 331 550	2 276 649
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	305 264	303 812
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		

Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
<b>Total</b>	<b>305 264</b>	<b>303 812</b>

Dettes envers la clientèle par zone géographique :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006 Proforma</b>
France (y compris DOM-TOM)	3 454 786	3 245 801
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
<b>Total</b>	<b>3 454 786</b>	<b>3 245 801</b>
Dettes rattachées	4 475	2 767
Valeur au bilan	3 459 261	3 248 568

Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2007</b>	
	<b>Valeur de marché</b>	<b>Risque de crédit potentiel</b>
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés		
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	6 012	3 813
Risques sur les autres contreparties	88	159
<b>Total</b>	<b>6 100</b>	<b>3 972</b>
Risques sur contrats de :		
Taux d'intérêt, change et matières premières	5 831	3 776
Dérivés actions et sur indices		
Incidence des accords de compensation	5 831	3 776
<b>Total après effets des accords de compensation</b>	<b>11 931</b>	<b>7 748</b>

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

4.2. Risque de marchés. — Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Cf. Rapport de gestion (Chapitre 8.2 Le risque de marché)

Risques de taux. — Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Cf. Rapport de gestion (Chapitre 8.3 Le risque de taux d'intérêt global)

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(En milliers d'euros)	31/12/2007			Proforma 31/12/2006		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	187 270	0	0	187 271	
Taux fixe		187 270			187 271	
Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0			
Taux fixe						
Taux variable						
USD	0	0	0	0		
Taux fixe						
Taux variable						
JPY	0	0	0	0		
Taux fixe						
Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0		
Taux fixe						
Taux variable						
Total	0	187 270	0	0	187 271	0
Taux fixe	0	187 270	0	0	187 271	0
Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						Proforma 31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	401	4 372	11 575	16 348	25 229
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				401	4 201	10 602	15 204	21 973
Options de taux								
Caps-floors-collars					171	973	1 144	3 256
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	401	4 372	11 575	16 348	25 229
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	401	4 372	11 575	16 348	25 229

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						Proforma 31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 787	5 139	1 119	9 045	4 222
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				2 787	5 139	1 097	9 023	4 222
Options de taux						22	22	
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	124	32	0	156	0
Dérivés sur actions et indices boursiers				124			124	
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits					32		32	
Autres								
Sous total	0	0	0	2 911	5 171	1 119	9 201	4 222
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 911	5 171	1 119	9 201	4 222

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						Proforma 31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	91	1 041	11 466	12 598	16 384
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts				91	1 041	11 450	12 582	16 006
Options de taux								
Caps-floors-collars						16	16	378
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	91	1 041	11 466	12 598	16 384
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	91	1 041	11 466	12 598	16 384

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2007						Proforma 31/12/2006	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	0	62	62	1 496
Futures								
Fra								
Swaps de taux d'intérêts								1 434
Options de taux						62	62	62
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	-24
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								-24
Autres								
Sous total	0	0	0	0	0	62	62	1 472
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	62	62	1 472

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Proforma 31/12/2006
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 777 473	1 722 020
Futures		
Fra		
Swaps de taux d'intérêts	1 672 303	1 507 468
Options de taux		
Caps-floors-collars	105 170	214 552
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
Opérations fermes de change		
Options de change		
Autres instruments :	283 603	286 149
Dérivés sur actions et indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits	283 603	286 149
Autres		
Sous total	2 061 076	2 008 169
Opérations de change à terme	42 131	66 089
Total	2 103 207	2 074 258

Risque de change. — Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		Proforma 31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	16 555 033	16 554 984	16 432 792	16 433 688
Autres devises de l'UE	698	698	796	749
CHF	9 120	9 120	9 343	2 555
USD	5 817	5 866	7 641	13 580
JPY			29 535	29 535
Autres devises	40	40	99	99
Total bilan	16 570 708	16 570 708	16 480 206	16 480 206

Risque de prix. — Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

4.3. Risque de liquidité et de financement. — Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale Brie Picardie en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

— le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,

— L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,

— L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Cf. Rapport de gestion (Chapitre 8.4 Le risque de liquidité)

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	3 976	7 779	1 379	14 446	27 580
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 168 002	1 535 270	4 286 123	6 177 450	13 166 845
Total	1 171 978	1 543 049	4 287 502	6 191 896	13 194 425
Créances rattachées					126 347
Dépréciations					-309 131
Valeurs nettes au bilan					13 011 641

(En milliers d'euros)	Proforma 31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 910		7 295	13 012	22 217
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 359 775	1 395 509	4 195 190	5 513 410	12 463 884
Total	1 361 685	1 395 509	4 202 485	5 526 422	12 486 101
Créances rattachées					121 074
Dépréciations					-298 416
Valeurs nettes au bilan					12 308 759

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	1 179 397	2 070 975	3 018 790	3 362 144	9 631 306

Dettes envers la clientèle	3 155 424	68 408	159 280	71 674	3 454 786
Total	4 334 821	2 139 383	3 178 070	3 433 818	13 086 092
Dettes rattachées					41 965
Valeur au bilan					13 128 057

(En milliers d'euros)	Proforma 31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	1 272 869	2 169 503	3 175 602	2 375 450	8 993 424
Dettes envers la clientèle	2 997 168	54 420	191 795	2 418	3 245 801
Total	4 270 037	2 223 923	3 367 397	2 377 868	12 239 225
Dettes rattachées					29 520
Valeur au bilan					12 268 745

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	842	119			961
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	385 479	36 791	826	0	423 096
Émis en France	385 479	36 791	826		423 096
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre	5				5
Total	386 326	36 910	826	0	424 062
Dettes rattachées :					2 518
Valeur au bilan					426 580
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		10 248	35 022	142 000	187 270
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					52
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	10 248	35 022	142 000	187 270
Dettes rattachées					751
Valeur au bilan					188 021

(En milliers d'euros)	Proforma 31/12/2006				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	169	130			299
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	233 304	24 748	4 840	0	262 892
Émis en France	233 304	24 748	4 840		262 892
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre			248		248
Total	233 473	24 878	5 088	0	263 439



Dettes rattachées					1 530
Valeur au bilan					264 969
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée	329		37 319	149 623	187 271
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	329	0	37 319	149 623	187 271
Dettes rattachées					706
Valeur au bilan					187 977

4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change. — Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

— De couverture de valeur,

— De couverture de résultats futurs,

— De couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur. — Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

— La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs ou des collars pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF, ...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits,...).

Couverture de flux de trésorerie. — Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie est utilisée dans les domaines suivants :

— La couverture de prêts à taux variable par des swaps prêteurs de taux fixe,

— La couverture de swaps mis en place avec la clientèle par des swaps de mêmes caractéristiques (montant, durées, amortissement,...) et de flux inversé.

Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel
	Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	14 724	11 982	1 169 371
Taux d'intérêt	14 724	11 982	1 169 371
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	1 624	616	398 004
Taux d'intérêt	1 624	616	398 004
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger			
Total instruments dérivés de couverture	16 348	12 598	1 567 375

(En milliers d'euros)	Proforma 31/12/2006	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Micro-couverture	4 058	6 375
Dont couverture de juste valeur	2 261	5 180
Dont couverture de flux de trésorerie	1 797	1 195
Dont couverture d'investissements nets à l'étranger		
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	21 171	10 009
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)		
Total instruments dérivés de couverture	25 229	16 384

4.5. Risques opérationnels. — Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en oeuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

4.6. Assurances et couverture des risques. — La Caisse Régionale Brie Picardie est couverte par une police d'assurance auprès de la CAMCA pour couvrir ses principaux risques opérationnels bancaires.

## 5. – Notes relatives au compte de résultat.

### 5.1. Produits et Charges d'intérêts :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 756	2 944
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 086	23 729
Sur opérations avec la clientèle	575 949	530 062
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7 085	5 657
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 007	12 196
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	50 136	46 593
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		-1 858
Produits d'intérêts (1) (2)	679 019	619 323
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 084	-786
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-351 501	-304 992
Sur opérations avec la clientèle	-13 022	-8 940
Actifs financiers disponibles à la vente	-705	-381
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-410
Sur dettes représentées par un titre	-14 176	-6 297
Sur dettes subordonnées	-8 622	-4 061
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-48 895	-39 933
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-438 005	-365 800

(1) dont 16 275 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement

(2) dont 900 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

## 5.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/2007			31/12/2006 proforma		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 197	-3 566	-369	3 490	-1 993	1 497
Sur opérations internes au Crédit Agricole	28 755	-10 669	18 086	27 445	-8 758	18 687
Sur opérations avec la clientèle	58 178	-101	58 077	58 271	-89	58 182
Sur opérations sur titres		-100	-100		-181	-181
Sur opérations de change	43	-2	41	139	-5	134
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 176	-1 761	4 415	12 875	-2 032	10 843
Sur moyens de paiement	128 300	-11 434	116 866	125 199	-13 715	111 484
Fiducie et activités analogues			0			
Produits nets des commissions	224 649	-27 633	197 016	227 419	-26 773	200 646

## 5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 P roforma
Dividendes reçus		
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	2 168	-815
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	2 443	4 526
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	307	259
Résultat de la comptabilité de couverture		1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 918	3 971

## 5.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Dividendes reçus	46 966	34 271
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	34 169	11 279
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-761	2 807
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	80 374	48 357

## 5.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 P roforma
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-58	-61
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance.		
Produits nets des immeubles de placement	-101	-107

Autres produits (charges) nets	38 573	40 744
Produits (charges) des autres activités	38 414	40 576

## 5.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Charges de personnel	-167 378	-175 163
Impôts et taxes	-11 482	-9 349
Services extérieurs et autres charges	-105 217	-116 859
Charges d'exploitation	-284 077	-301 371

## 5.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	-12 515	-13 067
Dotations aux dépréciations	-130	65
Total	-12 645	-13 002

## 5.8. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-77 229	-95 477
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-70 796	-88 893
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers		
Engagements par signature	-1 340	-154
Risques et charges	-5 093	-6 430
Reprises de provisions et de dépréciations	46 722	64 522
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	40 043	60 068
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	1	
Engagements par signature	1 925	335
Risques et charges	4 753	4 119
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-30 507	-30 955
Plus ou moins values de cession réalisée sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 159	-1 432
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 397	1 649
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-11
Coût du risque	-30 269	-30 749

## 5.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	204	227
Plus-values de cession	885	1 893
Moins-values de cession	-681	-1 666
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	204	227

## 5.10. Impôts :

— Charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Charge d'impôt courant	-73 705	-64 306
Charge d'impôt différé	9 269	11 671
Charge d'impôt de la période	-64 436	-52 635

— Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	234 949	34,43%	80 893
Effet des différences permanentes			-14 878
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-873
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-706
Taux et charge effectif d'impôt		27,43%	64 436

## 6. – Informations sectorielles.

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la Banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales. Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

## 7 – Notes relatives au bilan au 31 décembre 2007.

## 7.1. Caisse, Banques centrales :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		Proforma 31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	77 097		72 346	
Banques centrales	12 934		104 631	
Total en principal	90 031	0	176 977	0
Créances rattachées	207		150	
Valeur au bilan	90 238	0	177 127	0

## 7.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 270	5 022
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	205 713	124 024
Juste valeur au bilan	214 983	129 046
Dont Titres prêtés	0	0

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	69	38
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	69	38
Titres cotés		
Titres non cotés	69	38
Actions et autres titres à revenu variable	0	762
Titres cotés		190
Titres non cotés		572
Instruments dérivés	9 201	4 222
Juste valeur au bilan	9 270	5 022

— Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	205 259	124 024
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	205 259	124 024
Titres cotés	82 256	122 037
Titres non cotés	123 003	1 987
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	205 259	124 024

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		

Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	62	1 472
Juste valeur au bilan	62	1 472

— Instruments dérivés de transaction :

L'information détaillée est fournie à la note 4.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

7.3. Instruments dérivés de couverture. — L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

7.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Effets publics et valeurs assimilées	2 214	
Obligations et autres titres à revenu fixe	647 322	760 285
Titres cotés	76 028	279 359
Titres non cotés	571 294	480 926
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 041 672	1 258 713
Titres cotés	315	163
Titres non cotés	1 041 357	1 258 550
Total des titres disponibles à la vente	1 691 208	2 018 998
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	897	1 273
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)	1 692 105	2 020 271

(1) dont 370 695 milliers d'euros reclassés en 2006 de titres cotés à titres non cotés

(2) dont 2 790 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances en 2007

— Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2007			31/12/2006 Proforma
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	2 214		5	
Obligations et autres titres à revenu fixe	647 322	41 266	2 845	760 285
Actions et autres titres à revenu variable	23 882	965	124	619
Titres de participation non consolidés	1 017 790	416 500	171	1 258 094
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	897			1 273
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 692 105	458 731	3 145	2 020 271
Impôts différés				
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		458 731	3 145	

7.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle :

— Prêts et créances sur établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	5 161	3 460
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 976	2 226
Dont comptes et prêts au jour le jour sains	1 185	1 234

Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	14 446	15 573
Titres non cotés sur un marché actif	7 973	3 184
Autres prêts et créances		
Total	27 580	22 217
Créances rattachées	311	69
Dépréciations		
Valeur nette	27 891	22 286
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	408 072	251 182
Comptes et avances à terme	463 234	65 211
Prêts subordonnés	54 189	54 325
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	925 495	370 718
Créances rattachées	1 430	728
Dépréciations		
Valeur nette	926 925	371 446
Valeur nette au bilan	954 816	393 732

— Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	22 417	25 486
Autres concours à la clientèle	12 889 171	12 098 516
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	90 400	90 400
Titres non cotés sur un marché actif	5 358	3 977
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	43 433	135 930
Comptes ordinaires débiteurs	116 066	109 575
Total	13 166 845	12 463 884
Créances rattachées	126 036	121 005
Dépréciations	309 131	298 416
Valeurs nettes au bilan	12 983 750	12 286 473
Opérations de crédit bail :		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	12 983 750	12 286 473

7.6. Dépréciations inscrites en déduction de l'actif :



(En milliers d'euros)	31/12/2006 Proforma	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	298 416		82 645	-72 171		241	309 131
Dont provisions collectives	38 276		25 037				63 313
Opérations de crédit-bail							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	2 414		761	-385			2 790
Autres actifs	4		130	-1			133
Total des dépréciations sur l'actif	300 834	0	83 536	-72 557	0	241	312 054

(En milliers d'euros)	01/01/2006 Proforma	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2006 Proforma
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	302 585		99 709	-103 632		-246	298 416
Dont provisions collectives	26 385		11 891				38 276
Opérations de crédit-bail							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	6 199		100	-2 907		-978	2 414
Autres actifs	73			-69			4
Total des dépréciations sur l'actif	308 857	0	99 809	-106 608	0	-1 224	300 834

## 7.7. Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle :

— Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	17 368	22 697
Dont comptes ordinaires créditeurs	31	559
Dont comptes et emprunts au jour le jour	17 206	21 982
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	17 368	22 697
Dettes rattachées	113	45
Valeur au bilan	17 481	22 742
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs		97 404
Comptes et avances à terme	9 613 938	8 873 323
Total	9 613 938	8 970 727
Dettes rattachées	37 377	26 708
Valeur au bilan	9 651 315	8 997 435

Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	9 668 796	9 020 177
--	-----------	-----------

— Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Comptes ordinaires créditeurs	2 978 271	2 907 440
Comptes d'épargne à régime spécial	68 286	72 587
Autres dettes envers la clientèle	408 229	265 774
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	3 454 786	3 245 801
Dettes rattachées	4 475	2 767
Valeur au bilan	3 459 261	3 248 568

7.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Effets publics et valeurs assimilées	24 380	24 467
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	198 060	218 288
Total	222 440	242 755
Créances rattachées	4 210	4 818
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	226 650	247 573

(1) dont reclassement en 2007 des TSDI Predica 1 438 K€ et TSR Radian en Prêts et créances 7 973 K€

7.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	961	299
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	423 096	262 892
Émis en France	423 096	262 892
Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	5	248
Total	424 062	263 439
Dettes rattachées	2 518	1 530
Valeur au bilan	426 580	264 969
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	187 270	187 271
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	187 270	187 271

Dettes rattachées	751	706
Valeur au bilan	188 021	187 977

## 7.10. Actifs et passifs d'impôts différés :

<b>Impôts différés – Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006 Proforma</b>
Actifs disponibles à la vente		36 071
Couvertures de Flux de Trésorerie		128
Autres différences temporaires		4 394
Autres impôts différés passif		17 816
Total impôt différé passif	0	58 409

<b>Impôts différés – Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006 Proforma</b>
Provisions pour risques et charges non déductibles	36 864	28 195
Charges à payer non déductibles	4 257	1 402
Couvertures de Flux de Trésorerie	-2 405	36
Autres impôts différés actif (1)	-2 446	46 674
Total impôt différé actif	36 270	76 307

(1) dont reclassement de 3 826 milliers d'euros au titre des provisions pour impôt

## 7.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers :

## 7.11.1. Comptes de régularisation actif :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006 Proforma</b>
Autres actifs	94 106	87 544
Comptes de stocks et emplois divers	809	861
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	78 273	85 787
Comptes de règlements	15 024	896
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	169 693	938 001
Comptes d'encaissement et de transfert	78 662	744 888
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		39
Produits à recevoir	66 170	85 736
Charges constatés d'avance	100	668
Autres comptes de régularisation	24 761	106 670
Valeur nette au bilan	263 799	1 025 545

## 7.11.2. Comptes de régularisation passif :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006 Proforma</b>
Autres passifs (1)	121 282	131 831
Comptes de règlements	21 506	85
Créditeurs divers	87 831	97 529
Versement restant à effectuer sur titres	11 945	34 217
Autres		

Comptes de régularisation	138 347	831 124
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 648	529 953
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	38 648	10
Produits constatés d'avance	95 932	27 136
Charges à payer	119	131 906
Autres comptes de régularisation		142 119
Valeur au bilan	259 629	962 955

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en nets

#### 7.12. Immeubles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2006 Proforma	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Immeubles de placement							
Valeur brute	4 411		18	-50			4 379
Amortissements et dépréciations	-2 340		-101	48			-2 393
Valeur nette au bilan	2 071	0	-83	-2	0	0	1 986

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(En milliers d'euros)	01/01/2006 Proforma	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Proforma solde 31/12/2006
Immeubles de placement							
Valeur brute	4 482		7	-78			4 411
Amortissements et dépréciations	-2 302		-107	69			-2 340
Valeur nette au bilan	2 180	0	-100	-9	0	0	2 071

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

#### 7.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'euros)	31/12/2006 Proforma	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	255 519		19 986	-10 220		-312	264 973
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-170 053		-12 105	1 562		89	-180 507
Valeur nette au bilan	85 466	0	7 881	-8 658	0	-223	84 466
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	51 035		1 270	-77		136	52 364
Amortissements et dépréciations	-49 144		-541			-87	-49 772
Valeur nette au bilan	1 891	0	729	-77	0	49	2 592

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	01/01/2006 Proforma	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Proforma solde 31/12/2006
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	242 540		30 240	-17 298		37	255 519
Créances rattachées (1)	0		0	0			0
Amortissements et dépréciations	-163 615		-12 217	5 791		-12	-170 053
Valeur nette au bilan	78 925	0	18 023	-11 507	0	25	85 466
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	51 427		795	-1 187			51 035

Amortissements et dépréciations	-48 304		-850	10			-49 144
Valeur nette au bilan	3 123	0	-55	-1 177	0	0	1 891

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

#### 7.14. Provisions :

(En milliers d'euros)	31/12/2006 Proforma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Risques sur les produits épargne logement	21 614		90		-1 814			19 890
Risques d'exécution des engagements par signature	2 759		1 340	-687	-1 238			2 174
Risques opérationnels	13 970		3 901				3 281	21 152
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 311			-1 062			1 401	1 650
Litiges divers	12 276		6 029	-805	-1 936			15 564
Participations	24		143		-21		3 648	3 794
Restructurations								0
Autres risques	18 454		1 701	-626	-2 610		-12 156	4 763
Provisions	70 408	0	13 204	-3 180	-7 619	0	-3 826	68 987

Le solde des autres mouvements correspond à un reclassement de provisions pour risques en provisions pour impôts.

— Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	323 000	359 020
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 128 000	1 173 070
Ancienneté de plus de 10 ans	989 000	1 031 630
Total plans d'épargne-logement	2 440 000	2 563 720
Total comptes épargne-logement	491 000	512 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 931 000	3 075 720

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2007 et hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Plans d'épargne-logement :	288 000	272 260
Comptes épargne-logement :	307 000	361 120
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	595 000	633 380

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 630	1 510
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	110	2 220
Ancienneté de plus de 10 ans	5 210	8 714
Total plans d'épargne-logement	7 950	12 444
Total comptes épargne-logement	11 940	9 170

Total provision au titre des contrats épargne-logement	19 890	21 614
--	--------	--------

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	31/12/2006 Proforma	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	12 444		4 494		7 950
Comptes épargne-logement :	9 170	2 770			11 940
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 614	2 770	4 494	0	19 890

#### 7.15. Capitaux propres :

— Composition du capital au 31 décembre 2007 : La Caisse régionale de Brie Picardie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 31/12/2007
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	16 908 614
Dont part du Public	16 492 358
Dont part Crédit Agricole S.A.	396 180
Dont part Auto-détenue	20 076
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	13 591 547
Dont part du Public	
Dont part Crédit Agricole S.A.	13 591 547
Parts sociales	24 956 540
Dont 91 caisses locales	24 956 515
Dont 24 administrateurs de la CR	24
Dont crédit agricole S.A.	1
Total	55 456 701

La valeur nominale des titres est de 5,00 € et le montant total du capital est 277 283 505,00 €  
L'intégralité des titres a été émis lors de la fusion au 11 mai 2007.

— Résultat par action : Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Brie Picardie sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende (en euro)	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
Prévu 2007	1,10	1,10	0,2

#### — Dividendes :

Dividendes payés au cours de l'exercice : Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

— Affectations du résultat et fixation du dividende 2007 : L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2007 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale Brie Picardie du 18 mars 2008. Le texte de la résolution est le suivant :

Sixième résolution – Affectation des bénéfices :  
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2007 :

(En milliers d'euros)	2007
Résultat net comptable	151 969 489,89
Report à nouveau	1 467 442,42
Résultat à affecter	153 436 932,31
Intérêts aux parts	4 991 308,00
Rémunération des certificats coopératifs d'investissements	18 599 475,40
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	14 950 701,70
Réserves légales	86 171 585,41
Autres réserves	28 723 861,80
Total résultat affecté	153 436 932,31

Les intérêts aux parts, ainsi que les dividendes alloués aux CCI et CCA seront mis en paiement à partir du 17 avril 2008.

## 8. – Avantages au personnel et autres rémunérations.

### 8.1. Détail des charges de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Salaires et traitements	92 586	95 544
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 961	9 624
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 852	5 035
Autres charges sociales	37 063	35 630
Intéressement et participation	20 406	16 837
Impôts et taxes sur rémunération	4 510	12 493
Total charges de personnel	167 378	175 163

### 8.2. Effectif fin de période :

Effectifs	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
France	3 060	3 142
Etranger		
Total	3 060	3 142

8.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 8.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies (en milliers d'euros) :

Variation dette actuarielle	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Dette actuarielle au 31/12/n-1	47 494	50 236
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	1 950	1 861
Coût financier	2 060	1 615
Cotisations de l'employé		

Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 533	-1 122
(Gains) / pertes actuariels *	-4 931	-5 096
Dette actuarielle au 31/12/n	45 040	47 494

Détail de la charge comptabilisée au résultat	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Coût des services rendus sur l'exercice	1 950	1 861
Coût financier	2 060	1 615
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 913	-2 013
Amortissement du coût des services passés	-108	3 201
Amortissement des gains / (pertes) actuariels		
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 989	4 664

Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	47 788	50 415
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	1 913	2 013
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-4 822	-8 295
Cotisations de l'employeur	2 027	4 911
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 581	-1 256
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	45 325	47 788

Position nette	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Dette actuarielle fin de période	45 040	47 494
Coût des services passés non comptabilisés		
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus		
Dette actuarielle nette fin de période	45 040	47 494
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	45 325	47 788
Position nette (passif) / actif fin de période	285	294

Le taux d'actualisation au titre de 2007 concernant les indemnités de fin de carrière gérées par Prédica est de 4,28% (donnée groupe).

8.5. Autres engagements sociaux. — La Caisse Régionale Brie Picardie a constitué une provision pour médailles du travail pour un montant de 1 625 milliers d'euros afin de couvrir les engagements de versements des primes réglées aux salariés à cette occasion.

8.6. Rémunérations de dirigeants. — Le montant des rémunérations brutes s'élève à 2 458 milliers d'euros pour l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction. Le montant des avances et crédits accordés à ces personnes durant l'exercice s'élève à 128 milliers d'euros.

#### 9. – Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

— Engagements donnés et reçus :



(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Engagements donnés :		
Engagements de financement	2 331 839	2 362 134
Engagements en faveur d'établissements de crédit	289	85 485
Engagements en faveur de la clientèle	2 331 550	2 276 649
Ouverture de crédits confirmés	1 466 646	1 255 050
Ouverture de crédits documentaires	1 509	27 444
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 465 137	1 227 606
Autres engagements en faveur de la clientèle	864 904	1 021 599
Engagements de garantie	307 914	307 377
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	2 650	3 565
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	2 650	3 565
Engagements d'ordre de la clientèle	305 264	303 812
Cautions immobilières	249 088	184 015
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	56 176	119 137
Engagements reçus :		
Engagements de financement	152	8 206
Engagements reçus d'établissements de crédit	152	8 206
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 683 745	2 615 241
Engagements reçus d'établissements de crédit	918 872	763 663
Engagements reçus de la clientèle	1 764 873	1 851 578
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	732 740	1 105 321
Autres garanties reçues	1 032 133	746 257

#### 10. – Juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de la Caisse régionale est déterminée par référence au marché à l'exception de certains titres de participation non cotés.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10 a : Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût :

(En milliers d'euros)	31/12/2007		31/12/2006 Proforma	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	954 816	954 816	393 732	393 732
Prêts et créances sur la clientèle	12 983 750	12 983 750	12 286 473	12 106 481
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	226 650	221 272	247 573	244 553
Immeubles de placement	1 986	1 986	2 071	2 071
Passifs :				

Dettes envers les établissements de crédits	9 668 796	9 678 855	9 020 177	8 166 135
Dettes envers la clientèle	3 459 261	3 459 261	3 248 568	3 248 568
Dettes représentées par un titre	426 580	426 580	264 969	264 969
Dettes subordonnées	188 021	188 021	187 977	187 977

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

#### 11. – Événements postérieurs à la clôture.

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

#### 12. – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie est composé, de la Caisse Régionale seule, 91 caisses locales, trois filiales (Immobilière de Picardie, Prospective Informatique et Société Picarde de Développement) et du fonds dédié Force Oise.

Liste des filiales et fonds dédiés	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2007
S.A. Immobilière de Picardie	France	Intégration globale
SARL Société Picarde de Développement	France	Intégration globale
S.A. Prospective informatique	France	Intégration globale
Force Oise	France	Intégration globale

Les 91 caisses locales comprises dans le périmètre de consolidation sont : AUXILIAIRE, VAL D'EUROPE, BRAY SUR SEINE, BRIE COMTE ROBERT, GATINAIS SUD, COULOMMIERS, CRECY LA CHAPELLE, DAMMARTIN EN GOELE, DONNEMARIE, CHAPELLE LA REINE, FERTE GAUCHER, FERTE SS JOUARRE, LAGNY SUR MARNE, LIZY SUR OURCQ, LORREZ LE BOCAGE, MEAUX, MELUN, MONTEREAU, MORET SUR LOING, NANGIS, NEMOURS, PROVINS, REBAIS, ROZAY EN BRIE, TOURNAN EN BRIE, MORMANT, CHATELET FONTAINEBLEAU, ACHEUX, AILLY, BERNAVILLE, AIRAINES, CONTY, CORBIE, DOMART, DOULLENS, ESCARBOTIN, GAMACHES, HORNOY, MONTDIDIER, MOREUIL, CRECY, OISEMONT, POIX, ROSIERES, ROYE, SAINT RIQUIER, RUE, SAINT VALERY, VILLERS BRETONNEUX, ALBERT, BRAY, CHAULNES, COMBLES, HAM, NESLE, PERONNE, ROISEL, AMIENS, ABBEVILLE, VILLERS BOCAGE, UNISOMME, FORMERIE, ATTICHY, AUNEUIL, BEAUVAIS NIVILLERS, BRETEUIL, CHAUMONT, COUDRAY, CREIL, FROISSY, CREPY EN VALOIS, CREVECOEUR, LIANCOURT, MARSEILLE EN BEAUVAISIS, MERU, MOUY, NANTEUIL LE HAUDOUIN, NEUILLY EN THELLE, NOAILLES, GRANDVILLERS, NOYON, PONT STE MAXENCE, RESSONS, RIBECOURT, ST JUST EN CHAUSSEE, SENLIS, SONGEONS, VEXIN, CHANTILLY, GUISCARD, UNI OISE.

#### 13 - Autres Informations.

Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public : au secrétariat de Direction de la Caisse Régionale Brie Picardie, 500, rue Saint Fuscien, 80 095 Amiens Cedex 03.

#### 14 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

*Estimations comptables :*

— Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.1, 4.1, 5.8 et 7.6). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.

— Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.1 et 7.2 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur Seine et Courbevoie, le 3 mars 2008,  
Les commissaires aux comptes :

Pricewaterhousecoopers Audit :

Eric Bulle ;

Mazars & Guérard

Franck Boyer ;

Guillaume Potel.

**B. — Comptes sociaux.**

Le projet des comptes annuels sociaux au 31 décembre 2007, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 03 mars 2008 est soumis à l'approbation de Crédit Agricole SA ainsi qu'à celle de l'Assemblée Générale des sociétaires qui se déroulera le 18 mars 2008.

**0802708**